

Procédure en cas de refus d'un article par l'un des deux évaluateurs

4 cas de figure se présentent:

1. Un évaluateur refuse l'article et l'autre l'accepte sans modification

L'article est soumis à un troisième évaluateur.

Si cet évaluateur accepte l'article sans modification, avec modifications mineures ou majeures, l'article est **accepté** sous réserve des modifications à apporter.

L'évaluateur qui a proposé le refus est informé des démarches et de la décision du comité.

2. Un évaluateur refuse l'article et l'autre l'accepte avec des modifications mineures

L'article est soumis à un troisième évaluateur.

Si cet évaluateur accepte l'article sans modification ou avec modifications mineures, l'article est **accepté** sous réserve des modifications à apporter.

L'évaluateur qui a proposé le refus est informé des démarches et de la décision du comité.

Si cet évaluateur accepte l'article avec modifications majeures, l'article doit être **retiré** et **proposé à nouveau** (cf. cas de figure 3).

3. Un évaluateur refuse l'article et l'autre l'accepte avec des modifications majeures

L'article doit être **retiré** et **proposé à nouveau pour une évaluation par deux nouveaux experts**

4. Les deux évaluateurs refusent l'article

L'article est **refusé** et ne peut pas être proposé à nouveau.